



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le douze juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Mme Séverine RAFFY, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Yves CASTELLA, M. Marc SOLINHAC, M. Manuel BELLO, Madame Marie-Christine MAUREL, Madame Caroline AOUAT, Mme Chantal APESTEGUY, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Marina LACAZE, Monsieur Benoît RASCALOU, Mme Bernadette POMIES.

Pouvoirs de vote :

Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD
Madame Myriam CABROL donne pouvoir à Monsieur Benoît RASCALOU

Absent excusé : M. Sébastien BOUDOU, M. Stéphane CHAPTAL

Secrétaire de séance : Madame Bernadette POMIES

3- Délibération 2024/41 pour approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises concernant l'aménagement de la route du Comtal à Gages votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le projet dont le montant des travaux est estimé à 266 967,30 € HT et a autorisé la consultation des entreprises.

4- Délibération 2024/42 pour valider le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route du Comtal à Gages votée à l'unanimité

Considérant la validation du projet, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Frayssinet et Conseil et Assistance afin de fixer le forfait définitif du maître d'œuvre soit 22 095,40 € HT.

5- Délibération 2024/43 pour valider le projet et le dossier de consultation des entreprises concernant la 2^{ème} tranche de travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc voté par 2 abstentions et 14 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé le projet et le dossier de consultation des entreprises dont le montant des travaux à ce stade est estimé à 133 654,00 € HT et a autorisé la consultation des entreprises.

6- Délibération 2024/44 pour valider les tarifs périscolaires cantine et garderies applicables au 01/09/2024 voté par 2 abstentions et 14 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé les tarifs des repas cantine et garderie qui seront appliqués à compter de septembre 2024, ils seront communiqués aux parents d'élèves et sont consultables en Mairie.

7- Délibération 2024/45 pour valider la mise à jour des règlements des services cantine et garderie applicables à la rentrée scolaire 2024/2025 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la mise à jour des règlements cantine et garderie qui intègrent les adaptations concernant notamment la formalisation des règles du bien vivre ensemble et le nouveau délai de réservation pour la restauration scolaire.

8- Personnel : délibération 2024/46 pour valider la création d'un poste contractuel pour le service périscolaire votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'animateur référent périscolaire susceptible de relever du cadre d'adjoint d'animation à temps non complet à compter de septembre 2024, soit 17.96 h de travail annualisé sur 10 mois, avec pour mission de coordonner l'activité du service périscolaire, d'animer des projets éducatifs, de travailler en transversalité avec les partenaires.

9- Délibération 2024/47 pour valider la création d'un emploi contractuel à temps non complet à compter du 02 septembre 2024 votée à l'unanimité.

Considérant la réorganisation des plannings, le conseil municipal a délibéré pour valider la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet, soit 14.18 heures de travail annualisé, à compter de septembre 2024 pour des missions d'entretien des locaux pour une durée de 10 mois.

10- Délibération 2024/48 pour approuver les conditions générales d'utilisation du nouveau portail usager urbanisme votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Portail Usager Urbanisme (PUU) qui remplace le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) depuis début juillet 2024.

11- Délibération 2024/49 pour valider la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités proposée par le SIEDA pour l'année 2024 votée par 2 abstentions et 14 voix pour.

Le conseil municipal a validé la participation à l'opération collective d'étude faisabilité proposée par le SIEDA.

12- Délibération 2024/50 pour approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré pour valider pour valider le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 20 juin 2024.